

Dispositions concernant les cours d'escalade de l'Association

Phil Steulet

(Version du 23.06.2021)

1) Inscription aux cours et paiements

- a. L'inscription se fait pour chaque élève via le formulaire d'inscription en ligne à l'adresse : <https://www.grimpebloc.ch/inscription-cours/>.
- b. Le club accueille les enfants dès leur 8^{ème} année civile
- c. Le montant de la cotisation s'élève à 200.- par élève et par semestre (400.-par année). Les cotisations sont facturées par semestre. Le semestre d'automne va de la rentrée scolaire d'août au 31 janvier et celui de printemps du 1 février aux vacances d'été scolaires. L'engagement est automatiquement renouvelé pour le semestre de printemps si aucun avis contraire n'est parvenu par e-mail (cours@grimpebloc.ch) avant le début de celui-ci.
- d. La cotisation des cours « Élites » s'élève à 250.- par élève et par semestre pour le cours d'1,5 heure et à 300.- pour le cours de 2-3 heures avec déplacement. Pour les deux cours combinés, le coût est de 400.- par semestre.
- e. Pour les famille avec 3 enfants (ou plus) inscrits au cours d'escalade, un rabais de 75.- par enfant et par semestre est dû.
- f. Le paiement de la cotisation semestrielle offre à l'élève l'abonnement semestriel à la salle d'escalade BlocUP, soit de mi-août au 31 janvier pour le semestre d'automne et du 1 février à la mi-août pour le semestre de printemps.
- g. La facture semestrielle est envoyée au début de chaque semestre. **Lors du paiement, nous vous demandons de bien noter le nom et prénom de l'élève ainsi que le motif du versement (*Cours semestre automne/ Cours semestre printemps*). En cas de difficulté financière, nous vous prions de contacter par e-mail le secrétariat des cours (cours@grimpebloc.ch) afin de planifier l'échelonnement des paiements.**
- h. Si après deux rappels de paiement, une cotisation devait demeurer impayée, l'association se réserve le droit d'exclure immédiatement l'enfant des cours et d'exiger le montant dû par voie de poursuites.
- i. En cas d'absence de l'élève (sauf si présentation d'un certificat médical), le remboursement partiel ou total de la cotisation est exclu.
- j. Les cours ont lieu, sauf avis contraire, chaque jour ouvrable scolaire selon le calendrier officiel du canton du Jura.
- k. Les démissions sont à adresser par e-mail au secrétariat des cours (cours@grimpebloc.ch)

2) Administratif

- a. Tout échange d'information officielle doit être fait par e-mail à l'adresse suivante : cours@grimpebloc.ch. En cas de litige, la date de réception et le contenu des e-mails font foi.
- b. Toutes les informations officielles concernant les cours d'escalade sont transmises aux parents par e-mail à l'adresse mentionnée dans le formulaire d'inscription.
- c. Toute information importante sur la santé, les capacités ou toute autre disposition particulière concernant l'enfant qui pourraient entraver le déroulement normal des cours doivent être communiquées par e-mail à l'organisateur.
- d. L'absence d'un élève à un cours est annoncé auprès de sa monitrice/son moniteur par SMS.

- e. Pour des raisons d'équité et de comportement, il n'est pas souhaité que les parents assistent aux cours d'escalade, exception faite du premier cours d'essai et/ou pour des raisons exceptionnelles justifiées.

3) Règles de comportement et matériels pour les cours

- a. La pratique de l'escalade sur un mur de bloc comporte peu de risques mais il convient de respecter quelques règles élémentaires afin d'assurer la sécurité de tous. Ces règles seront répétées aux jeunes durant les cours mais il incombe également aux parents de s'assurer que celles-ci soient connues des élèves :
 - i. *Il est absolument interdit de grimper en l'absence d'un(e) moniteur(trice) ou d'un adulte responsable.*
 - ii. *Les parents ou le cas échéant les adultes responsables qui déposent leurs enfants à la salle de grimpe sont responsables du comportement de leurs enfants et des éventuels incidents ou problèmes qui pourraient survenir avant l'arrivée sur place de la monitrice/du moniteur. L'association et les moniteurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de problème survenant en leur absence.*
 - iii. *Il est interdit de courir sur le tapis de chute lorsque d'autres utilisateurs sont en train de grimper à proximité.*
 - iv. *La personne qui grimpe a toujours la priorité sur celle qui se trouve sur le tapis. Cette dernière doit en tout temps s'assurer que personne ne grimpe à proximité immédiate et le cas échéant, libérer immédiatement la zone de chute en dessous du grimpeur.*
 - v. *Les consignes des moniteurs(trices) doivent absolument être appliquées.*
 - vi. *Le volume sonore doit rester modéré. Il est trop élevé lorsque le(la) moniteur(trice) est obligé de crier pour transmettre les consignes et les alertes en rapport avec la sécurité.*
- b. Le matériel requis pour les cours est le suivant :
 - i. *Vêtements de gym souples adaptés à la température*
 - ii. *Pull ou veste et baskets adapté à la météo qui permet de courir dehors*
 - iii. *Nous mettons des chaussons d'escalade à disposition, cependant il serait préférable, pour le confort de votre enfant et la qualité de ses performances, de lui fournir une paire de chaussures personnelles. **Chaque élève peut bénéficier sur demande d'un bon de 10% sur le matériel d'escalade au magasin de sport Lolipop à Courtételle. Il suffit de mentionner à la caisse que l'enfant prend des cours chez nous.***
- c. Afin de prévenir les blessures, chaque cours commence par un échauffement. Il est demandé aux élèves d'éviter de grimper avant de s'être correctement échauffés.
- d. En cas de comportement inadapté récurrent de l'élève et après plusieurs avertissements adressés aux parents, le(la) moniteur (trice) se réserve le droit d'exclure un élève des cours.